

DÉCISION (UE) 2015/2397 DU CONSEIL**du 16 décembre 2015****portant nomination d'un membre espagnol et d'un suppléant espagnol du Comité des régions**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116 ⁽¹⁾, (UE) 2015/190 ⁽²⁾ et (UE) 2015/994 ⁽³⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Paulino RIVERO BAUTE.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Javier GONZALEZ ORTIZ,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membre:

— D. Fernando CLAVIJO BATLLE, *Presidente del Gobierno de Canarias*,

et

b) en tant que suppléant:

— D^a Maria Luisa de MIGUEL ANASAGASTI, *Directora General de Asuntos Económicos con la Unión Europea del Gobierno de Canarias*,

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2015.

Par le Conseil

Le président

C. DIESCHBOURG

⁽¹⁾ JO L 20 du 27.1.2015, p. 42.

⁽²⁾ JO L 31 du 7.2.2015, p. 25.

⁽³⁾ JO L 159 du 25.6.2015, p. 70.